Environnement: 6ème programme d'action communautaire pour la période 2001-2010

2001/0029(COD) - 08/03/2001

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le sixième programme d'action pour l'environnement. Les questions abordées ont été axées sur le choix des domaines prioritaires, la fixation d'objectifs et de cibles, la nécessité de calendriers et d'indicateurs pour le suivi des progrès réalisés, les instruments de mise en oeuvre du programme, le lien avec le processus communautaire (processus de Cardiff) d'intégration des préoccupations environnementales dans les autres politiques et les liens avec la stratégie pour le développement durable, qui sera adoptée lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001. Le président a conclu le débat en résumant les principaux points. Il a constaté en particulier: - un large soutien en faveur des quatre domaines prioritaires proposés par la Commission; certaines délégations ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux questions relatives à l'environnement urbain, au transport durable et à l'éco-efficacité; - le souhait général de renforcer le programme d'action pour l'environnement en envisageant des objectifs plus concrets et des calendriers éventuels; - le sentiment que le processus d'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles devrait être accentué en vue d'une plus grande cohérence politique; - la nécessité de mettre au point des indicateursafin d'assurer un suivi effectif du programme; - le souhait de faire ressortir davantage la perspective de l'élargissement dans le programme, vu qu'il s'étend sur dix ans.